

# CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2022

La séance débute à 11h45 à la salle du Conseil de la mairie.

**Présents** : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Ghislaine BRAGEOT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

**Excusé** : Marc-Antoine SABATIER (pouvoir à Claude THIVANT), Julien BUVAT (pouvoir à Catherine FABRE)

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

## **Ordre du jour :**

- ✓ Travaux ONF 2022
- ✓ Délibération embauche agent technique territorial

### ➤ **Embauche d'un agent technique territorial**

Le Maire rappelle que Patrick GIRAUD a fait valoir ses droits pour un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juin. La commune a donc lancé une procédure de recrutement pour son remplacement.

Nous avons reçu 14 candidatures, dont la dernière était hors délai puisque reçue seulement hier.

8 candidats ont été sélectionnés pour un entretien avec une commission composée du Maire, des 2 adjoints et de Marc-Antoine SABATIER.

P.MICHAUX expose les arguments qui ont conduit la commission à proposer de retenir la candidature de Sébastien BARRA.

La proposition est validée à l'unanimité.

### ➤ **Travaux forestiers 2022 proposés par l'ONF**

Le Maire fait part de la liste communiquée par l'ONF et propose de ne retenir que les travaux proposés pour Servières, à savoir nettoyage, régénération de plants et fourniture de 50 plants.

Le montant facturé serait de 1460 €HT, subventionné à hauteur de 30% par la Région dans le cadre de notre adhésion au PEFC (= Programme Européen des Forêts Certifiées - certification qui promeut la gestion durable des forêts).

La proposition est validée à l'unanimité.

### ➤ **Droit de terrasse**

Le Maire a reçu une demande de François GENIN pour pérenniser l'extension de la terrasse du restaurant Le Cantou, extension qui avait été accordée pendant la crise de la Covid.

La surface représente a priori une surface d'environ de 2 m<sup>2</sup> et ferait l'objet d'une convention et d'une facturation annuelle selon le barème en vigueur.

La demande est validée à l'unanimité, François GENIN ne prenant pas part au vote.

La séance est levée à 12h20